



Probleme au sujet des versements de salaires

Par **Manu55**, le **20/04/2012** à **20:53**

Bonjour,

j ai 2 petites questions a vous poser

un employeur a t il le droit de verser le salaire en 2 fois, une premiere fois le 1 du mois et la deuxiemen partie le 15 de ce meme mois?

Ensuite etant chauffeur routier, il arrive d etre bloquer a la maison pour intemperie et a cause des barrieres de degel, mon employeur m a mit au chomage partiel car je n avais plus de conges payes en a t il le droit sans m en informer?

Merci de bien vouloir me repondre

Par **pat76**, le **21/04/2012** à **16:56**

Bonjour

L'employeur doit vous verser l'intégralité de votre salaire en même temps que la remise du bulletin de salaire.

Doit vous être payer, la somme net qui figure sur le bulletin de salaire.

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous verser le 1er de chaque mois l'intégralité de votre salaire du mois précédent.

Votre employeur vous a payé le chômage partiel?

Qu'indique votre convention collective à ce sujet?